

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23.12.09 à 18h30**

Sous la présidence de Bernard MALANDAIN, Maire.

Présents :

- Messieurs Denis HERVIEUX, Jean-Paul LE CALVEZ, Madame Marie-Lise DEGREMONT, *Adjoints au Maire.*
- Messieurs Jean-Alain PLANEIX et Alain LEBER, Mesdames Elvira HACHE et Bernadette MALANDAIN, Messieurs Claude LAPERDRIX, Pierre GOUBERT, François DUTOT, Daniel CAVELIER et Lucien LEVASSEUR, Madame Josiane VALOIS, Messieurs Serge LECROSNIER, Josselin DUBOCAGE et Pierre MALANDAIN, *Conseillers municipaux.*

Absents excusés:

- Messieurs Bernard HOGUET (pouvoir à Monsieur Denis HERVIEUX) et François DAUDRUY (pouvoir à Monsieur Bernard MALANDAIN)

Assistait également Madame Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur Denis HERVIEUX.

Le Procès-Verbal du Conseil du 9.12.09 est adopté à l'unanimité sans observation.

Question n°1 – Décision modificative n°4

Suite au rejet de la Trésorerie de la DM n° 2 suite à une erreur d'imputation budgétaire, il est décidé d'annuler la délibération du 21.10.09 et de procéder aux virements de crédits suivant le détail ci-dessous.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61522	200.00 €			
D 61551		200.00 €		
TOTAL D 011	200.00 €	200.00 €		
<i>total</i>	200.00 €	200.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2031 opération 200.1		17 250.00 €		
TOTAL D 20		17 250.00 €		
D 2111 opération 200.1	17 250.00 €			
D 21578 opération 128	226.64 €			
D 2183 opération 223		226.64 €		
TOTAL D 21	17 476.64€	17 476.64€		
R 024				13 500.00€
TOTAL R 024				13 500.00€
R 13 934 opération 222			13 500.00€	
TOTAL R 040			13 500.00€	
<i>total</i>	17 476.64€	17 476.64€	13 500.00€	13 500.00€
Total général		0.00€		0.00€

Adoptée à l'unanimité

Question n°2 – Régularisation de marché

L'entreprise RIOULT a été retenue pour la réfection de la toiture de la salle Henri Lambert par délibération du 13.05.09 pour un montant de 32.808.80 HT. Dès le démarrage des travaux, nous avons dû procéder à une modification dans la fourniture du clin provoquant ainsi une modification du devis pour le porter à 35.287.80 HT. Afin de procéder au mandatement de la facture, nous vous demandons de délibérer favorablement à cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 19 H.